

IMPACT 125 FL

SOMMAIRE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE.....	2
1.1. Identificateur du produit	2
1.2. Utilisation identifiées	2
1.3. Renseignements concernant le fournisseur	2
1.4. N° d'appel d'urgence.....	2
2. IDENTIFICATION DES DANGERS	3
2.1. Classification du mélange	3
2.2. Eléments d'étiquetage	3
2.3. Autres dangers.....	4
3. COMPOSITION	5
3.1. Mélanges.....	5
4. PREMIERS SECOURS	5
4.1. Description des premiers secours.....	5
4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés	5
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.	5
5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	6
5.1. Moyens d'extinction.....	6
5.2. Dangers particuliers résultant du mélange	6
5.3. Conseil aux pompiers	6
6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL.....	6
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	6
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement.....	6
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.....	6
6.4. Références aux autres sections.....	6
7. MANIPULATION ET STOCKAGE	7
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	7
7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités.....	7
7.3. Utilisation finale particulière	7
8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	8
8.1. Paramètres de contrôle.....	8
8.2. Contrôles de l'exposition	8
9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	9
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	9
9.2. Autres informations	9
10. STABILITE ET REACTIVITE	9
10.1. Réactivité	9
10.2. Stabilité	9
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	9
10.4. Conditions à éviter	9
10.5. Matières incompatibles	9
10.6. Produits de décomposition dangereux	9
11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	10
11.1. Informations sur les effets toxicologiques	10
12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	11
12.1. Toxicité	11
12.2. Persistance et dégradabilité.....	11
12.3. Potentiel de bioaccumulation	11
12.4. Mobilité dans le sol.....	11
12.5. Résultats des tests PBT et vPvB	11
12.6. Autres aspects néfastes.....	11

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	11
13.1. Méthodes de traitement des déchets	11
14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	12
14.1. No ONU	12
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	12
14.3. Classe de danger concernant le transport	12
14.4. Groupe d'emballage	12
14.5. Dangers pour l'environnement	12
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	12
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	12
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	12
15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	12
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	12
15.3. Autres prescriptions	12
16. AUTRES INFORMATIONS	13

Liste des abréviations : disponible en dernière page.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE



Xn - Nocif

1.1. Identificateur du produit IMPACT 125 FL

1.2. Utilisation identifiées Fongicide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur
CHEMINOVA AGRO FRANCE
19 Bd Eugène DERUELLE
69003 LYON
Tel 04 37 23 65 70
Fax 04 76 71 08 46
cheminova@cheminova.com



N - Dangereux pour l'environnement

1.4. N° d'appel d'urgence

Centre antipoison :
Paris : 01.40.05.48.48
Lyon : 04.72.11.69.11
Marseille : 04.91.75.25.25
Lille : 03.25.81.28.22

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

Classification DPD du produit Xn, N
selon la Directive 1999/45/EC R51/53, R36/38, R48/22

Classification CLP du produit Sensibilisation cutanée: cat.1B (H317)
selon le règlement 1272/2008 Risques pour l'environnement aquatique: chroniques, cat. 2 (H411)

Classification OMS du produit Classe U (Risque aigu peu probable dans les conditions normales
Recommandations de classification 2009 d'utilisation)

Dangers pour la santé Ce produit peut être un sensibilisant allergique pour certaines personnes. Il peut être modérément irritant pour la peau et les yeux. Le flutriafol peut entraîner des dégâts sur le foie suite à une exposition chronique.

Dangers pour l'environnement Toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Eléments d'étiquetage

selon la Directive 1999/45/EC

Symbole des risques



Xn - Nocif



N - Dangereux pour l'environnement

Phrases R R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
R48/22 Nocif : Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

Phrases S S23 Ne pas respirer les vapeurs.
S24 Eviter le contact avec la peau.
S37 Porter des gants appropriés.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Phrase(s) SP SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Autres mentions Pour éviter tout risque pour l'homme et l'environnement, suivre les instructions d'utilisation.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.2. Élément d'étiquetage (suite)

Selon le règlement CE 1272/2008

Identificateur du produit Flutriafol 125 g/l SC

Contient du flutriafol et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one.

Pictogramme de risque



Mention d'avertissement

Attention

Phrases de risque

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrase de risque supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrase supplémentaire pour l'utilisation finale du produit phytopharmaceutique

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

Conseil de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Eliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales.

2.3. Autres dangers

Le produit n'est pas identifié comme une substance PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION

3.1. Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.CAS / No.EINECS	DSD classification	CLP classification	[%]
Flutriafol	76674-21-0 616-367-0	Xn; R22 N; R51/53	H302: Tox. orale aigüe cat.4 H411: Risques environnement aquatique chroniques cat.2	12 %
Alcohols, C13-C15, ethoxylated	64425-86-1	Xn;R22 Xi;R41 N;R50	H302: Tox. aigüe cat.1 H318: Dommage oculaire cat.1 H400: Risques environnement aquatique aigus cat.1	5-10 %
Propylene glycol	57-55-6 200-338-0	Aucun	Aucun	5-10 %
Sodium alkylnaphthalene sulfonate-formaldehyde condensate	577773-56-9	Xi; R36/38	H315: Irritat° cutanée cat.2 H319: Irritat° oculaire cat.2	1-5 %
1,2-Benzisothiazol-3(2H)- one	2634-33-5 220-120-9	Xn;R22 Xi;R38-41 R43 N;R50	H302: Tox. aigüe 4 H315: Irritat° cutanée 2 H317: Sensi° cutanée 2 H318: Irritat° oculaire 1 H400: Risques environnement aquatique aigus 1	< 1 %

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir paragraphe 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Ne pas attendre que les symptômes se développent. Suivre les procédures expliquées ci-dessous immédiatement.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement et chaussure souillés ou éclaboussés. Rincer abondamment la peau avec de l'eau puis Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation persistante, consultez un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer abondamment à l'eau ou avec une solution ophtalmique, y compris sous les paupières, jusqu'à disparition du produit. Retirer les lentilles de contact après quelques minutes et rincer abondamment de nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire plusieurs verres de lait, ou d'eau le cas échéant. En cas de vomissement, rincer la bouche et boire à nouveau. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation: Eloigner la victime du lieu d'exposition et lui faire respirer de l'air frais. Garder la victime sous surveillance. Consulter un médecin en cas de gêne persistante.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

A notre connaissance, aucun effet néfaste spécifique n'a été reporté. A haute dose dans l'alimentation animale, des composés similaires ont causé salivation, baisse d'activité, spasmes musculaires, ataxie et augmentation de la température corporelle.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas d'ingestion et de contact avec les yeux, consulter immédiatement un médecin.

Aucun antidote spécifique n'existe. Un lavage gastrique ^{et/ou} l'administration de charbon actif peuvent être envisagés. Après décontamination, prescrire un traitement symptomatique avec suivi de l'état clinique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

En cas d'incendie restreint, utiliser de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone. En cas d'incendie important, utiliser de l'eau pulvérisée ou vaporisée. Éviter les jets puissants risquant de répandre le feu.

Asperger d'eau les récipients exposés au feu pour les refroidir. S'approcher du feu dans le sens du vent pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition toxiques.

Endiguer la zone pour éviter les écoulements d'eau dans l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant du mélange

Les principaux produits de décomposition sont des composés volatiles, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels le fluorure d'hydrogène, les oxydes d'azote, le monoxyde et le dioxyde de carbone ainsi que divers composés organiques fluorés.

5.3. Conseil aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter un équipement de protection et un masque équipé d'un filtre pour produits chimiques.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Observer toutes les précautions de protection et de sécurité lors du nettoyage des déversements. Selon la gravité du déversement, porter des lunettes de protection, un masque facial ou un appareil respiratoire, des gants, des bottes et des vêtements résistants aux produits chimiques.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Il est recommandé de prédéfinir une stratégie à adopter pour la gestion des déversements. Des récipients vides doivent toujours être disponibles pour collecter les déversements accidentels.

Eviter que le liquide répandu et les eaux de lavage ne pénètrent dans les canalisations d'évacuation, dans les égouts ou dans les cours d'eau. L'eau contaminée doit être collectée puis retirée en vue de son traitement ou de son élimination. Prévenir les autorités locales, si un déversement accidentel a pénétré un cours d'eau ou un système du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer le produit avec une matière absorbante inerte telle que de la chaux éteinte, de la sciure, de la terre à foulons ou d'autres argiles absorbantes et stocker dans des récipient fermés et étiquetés de façon à ce qu'ils puissent être évacués en tout sécurité, conformément aux réglementations locales. Rincer la zone en utilisant un détergent industriel et beaucoup d'eau.

6.4. Références aux autres sections

Pour la protection personnelle, voir paragraphe 8.2.

Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lors de sa manipulation dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact physique avec ce produit, si possible au moyen de systèmes fermés équipés de commandes à distance. Les gaz générés doivent être filtrés ou traités.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour une protection individuelle, se référer au paragraphe 8.

Après toute manipulation, retirer les vêtements contaminés immédiatement. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le travail. Laver à l'eau et au savon les vêtements et équipements de protection après chaque utilisation.

Ne pas déverser sans l'environnement. Pour l'élimination, voir paragraphe 13.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker à une température n'excédant pas 25°C. Protéger du gel, de la chaleur et des sources d'ignition.

Conserver le produit dans son récipient d'origine, fermé et étiqueté, dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker sous abri, dans un local approprié, construit en matériau non combustible avec sol imperméable dont l'accès est interdit aux personnes non autorisées et aux enfants..

Il est recommandé de faire figurer l'inscription 'POISON' sur l'emballage Conserver à l'écart des aliments et des boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation finale particulière

Aucune utilisation particulière n'est connue du fournisseur à ce jour.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition A notre connaissance, aucune limite d'exposition n'a été déterminée pour le flutriafol. Une limite d'exposition (TWA - 8h) de 1,5 mg/m³ pour le flutriafol est recommandée par le fabricant.

Propylene glycol	AIHA (USA) WEEL 2011	10 mg/m ³
	HSE (UK) WEL 2007	8-h TWA 150 ppm (474 mg/m ³) total (vapeur et particules)

Toutefois, des valeurs limites définies par des réglementations locales peuvent exister et doivent être respectées.

8.2. Contrôles de l'exposition

Si le produit est utilisé dans un système fermé, le port de l'équipement de protection personnel n'est pas nécessaire. Ce qui suit est destiné à d'autres situations, lorsque l'utilisation d'un système clos n'est pas possible, ou quand il est nécessaire d'ouvrir le système. Prendre connaissance de la nécessité de disposer d'un équipement ou d'un système de canalisation sécurisé avant ouverture du produit.

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter de respirer des vapeurs ou le nuage de pulvérisation. Tenir toutes personnes non protégées et enfants à distance de la zone de travail.

Protection respiratoire Dans le cas d'une libération importante de matière, pendant la fabrication ou la manipulation, il est conseillé de porter des équipements de protection respiratoire approuvés avec un type de filtre universel, y compris filtre à particules.

Protection des mains Porter des gants résistants en caoutchouc naturel. Il est conseillé de limiter de limiter le travail manuel et de changer régulièrement de gants. Dans ce cas, bien que le temps de pénétration du flutriafol à travers ces gants ne soit pas connu de tels gants, ils doivent offrir une protection adaptée. Avant de retirer les gants, les laver à l'eau et au savon.

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité hermétiques. Il est recommandé de toujours disposer d'une douche oculaire à proximité sur la zone de travail lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau Porter une combinaison ou vêtement appropriés, couvrant la totalité du corps. Porter des chaussures et chaussettes. Après les travaux, retirer tous vêtements de travail et chaussures. Se doucher à l'eau et au savon. Ne porter que des vêtements propres, non souillés, en quittant le travail. Laver vêtements et équipements de protection à l'eau et au savon après chaque utilisation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique / Aspect	Liquide (suspension aqueuse)
Couleur	Blanc cassé /marron
Odeur	Odeur caractéristique entre le poisson et la colle
Seuil olfactif	Non disponible
pH	7,1 (Non dilué, à 25°C) - 6,5 (1% dans l'eau à 25°C)
Température de fusion	< 0°C
Point d'ébullition	99°C
Point éclair	> 99°C (test vase clos de Pensky-Martens)
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Non applicable (liquide)
Inflammabilité inf./sup.ou limites explosives	Non disponible
Pression de vapeur	Flutriafol : $7,1 \cdot 10^{-9}$ Pa à 20°C
Densité relative	1,06 g/ml à 20°C
Solubilités	Flutriafol à 21°C :
	acetone 114-133 g/l
	ethyl acetate 29-33 g/l
	n-heptane < 10 g/l
	xylene < 10 g/l
	dichloroethane 20-25 g/l
	methanol 114-133 g/l
	water 0,13 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Flutriafol : $\log K_{ow} = 2,29$
Température d'auto-inflammation	Non disponible
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Le produit est un liquide non-newtonien. La viscosité dépend du taux de cisaillement : 83-560 mPa à 20°C, 68-455 mPa à 40°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Miscibilité dans l'eau	Le produit est émulsionnable dans l'eau.
------------------------	--

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	A notre connaissance, le produit n'a pas de réactivités spécifiques.
10.2. Stabilité	Stable à température ambiante.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue
10.4. Conditions à éviter	Le chauffage du produit génère des vapeurs nocives et irritantes.
10.5. Matières incompatibles	Aucune connue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Se référer au sous-paragraphe 5.2.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (Produit)

Le produit n'est pas considéré comme nocif par inhalation ou contact cutané. De par sa texture, il est peu probable d'obtenir une concentration létale dans l'air mais des signes de toxicité peuvent survenir à haute concentration. La toxicité aiguë de ce produit a été mesurée :

* **par ingestion (rat)** DL₅₀: 3000 mg/kg (méthode OCDE 423)

* **par contact cutané (lapin)** DL₅₀: > 4000 mg/kg (méthode OCDE 402)

* **par inhalation (rat)** CL₅₀ : 2,10 mg/l d'air/4h (méthode OCDE 403)

Irritation cutanée Le produit n'est pas irritant pour la peau (méthode OCDE 404).

Irritation des yeux Le produit est modérément irritant pour les yeux (méthode OCDE 405).

Sensibilisation cutanée ou respiratoire Le produit n'est pas un sensibilisant allergique (méthode OCDE 406).

Danger par aspiration Le produit ne présente pas de risque de pneumonie par aspiration.

Symptômes et effets, aigus et différés A notre connaissance, aucun effet néfaste spécifique n'a été reporté. A haute dose dans l'alimentation animale, des composés similaires ont causé salivation, baisse d'activité, spasmes musculaires, ataxie et augmentation de la température corporelle.

Toxicité chronique (Substance active)

Effet cancérigène Aucun effet cancérigène n'a été observé pour le flutriafol (2 études).

Effet reprotoxique Aucun effet sur la fertilité n'a été constaté pour le flutriafol à des doses non toxiques pour la mère (10 mg/kg p.c./jour, 2 études).

Effet tératogène Aucun effet tératogène n'a été trouvé pour le flutriafol à des doses non toxiques pour la mère (2 études).

Effet mutagène Aucun effet mutagène sur les cellules germinales n'a été trouvé (méthode OCDE 478).

STOT - exposition unique A notre connaissance, aucun effet spécifique, autre que ceux précédemment mentionnés, n'a été observé.

STOT - expositions répétées Organe-cible : le foie

DMEO: ± 150 mg/kg p.c./jour dans une étude de 90 jours chez le rat. (méthode OCDE 408).

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Le produit est toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques et les algues, et nocif pour les abeilles. Il n'est pas considéré comme nocif pour les oiseaux et les micro- et macro-organismes du sol.

L'écotoxicité aigüe de ce produit a été mesurée :

Algues

Algues vertes (*Pseudokirchneriella subcapitata*) CE_{r 50}, 72 h: 10 mg/l

Diatomées (*Skeletonema costatum*) CE_{r 50}, 72 h: 4,7 mg/l

Plantes

Lentilles d'eau (*Lemna gibba*) CE₅₀, 7j: 53 mg/l

Les données suivantes ont été mesurées sur un produit similaire :

Poissons

Truite arc-en-ciel (*Salmo gairdnerii*) CL₅₀, 96 h: 7,9 mg/l

Invertébrés

Daphnies (*Daphnia magna*) CE₅₀, 48 h: 7,5 mg/l

Oiseaux

Caille japonaise (*Coturnix coturnix japonica*) DL₅₀, 14j: > 2000 mg/kg p.c.

Abeilles

Abeilles (*Apis mellifera*) DL₅₀, 48 h, oral: > 100 µg/abeille

12.2. Persistance et dégradabilité

Le flutriafol n'est pas rapidement biodégradable. Sa durée de demi-vie varie selon les circonstances mais est habituellement supérieure à un an dans le sol et l'eau.

Le produit contient de faible quantité d'autres ingrédients non rapidement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les usines de traitement des eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sa bioaccumulation du flutriafol n'est pas attendue. Son facteur de bioaccumulation est mesuré à 7 sur poisson entier (truite arc-en-ciel).

Se référer à la section 9 pour le coefficient de partage n octanol/eau.

12.4. Mobilité dans le sol

Le flutriafol est modérément mobile dans le sol. Son absorption dépend du pH et du taux de matière organique du sol.

12.5. Résultats des tests PBT et vPvB

Aucun des ingrédients du produit ne rencontre les critères pour être PBT ou vPvB.

12.6. Autres aspects néfastes

Aucune donnée disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

Emballages contaminés


Vider, rincer 3 fois (ou utiliser une alternative équivalente) et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO classification

14.1. No ONU	3082
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (Flutriafol)
14.3. Classe de danger concernant le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	
14.5. Dangers pour l'environnement	III
14.7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne pas déverser dans l'environnement (polluant marin).
14.8. Transport en vrac en accord avec l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Le produit n'est pas transporté dans des conteneurs en vrac.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlement / législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Tous les ingrédients sont couverts par la législation européenne sur les produits chimiques
15.2. Evaluation de la sécurité chimique	L'évaluation de sécurité chimique n'a pas encore été réalisée.
15.3. Autres prescriptions	<p>Porter des gants et des vêtements de protection pendant les phases de mélange/chargement et d'application.</p> <p>Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. (Directive 1999/45/CE, article 10, n° 12)</p> <p>Protection des travailleurs : réglementation française</p> <p>Maladies professionnelles : Code de la sécurité sociale, articles L 461.1 à L 461.7. Voir tableaux des maladies professionnelles (R 461-3) régulièrement mis à jour par décrets, publié aux J.O.</p> <p>Prévention médicale : Code du travail</p> <ul style="list-style-type: none">- article R 234.9 et 10 (femmes)- article R 234.16/20/21 (jeunes travailleurs)- articles R 231-35 et 38 (formation) <p>Arrêté du 08/10/1990 (travail temporaire)</p> <p>Délai de réentrée : 24 heures.</p> <p>Protection de l'environnement Installations classées (ICPE) : code de l'environnement livre V titre I Stockage - Rubrique des ICPE (France) : fonction du produit 1172</p>

16. AUTRES INFORMATIONS

Changement à noter dans les fiches de sécurité De nombreux changements ont été effectués afin que cette fiche de sécurité soit conforme à la réglementation 453/2010. Cependant, cela n'entraîne aucune nouvelle information essentielle concernant les propriétés dangereuses.

Cette fiche a été mise à jour selon le règlement CE 1272/2008.

Intégralité des phrases de risques mentionnées dans les paragraphes 2 et 3

Phrases de risque

selon la Directive 1999/45/EC

- R22 Nocif par ingestion.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R48/22 Nocif: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de risque

selon le règlement CE 1272/2008

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H315 Nocif par contact cutané.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils à suivre

Ce produit doit être manipulé uniquement par des personnes conscientes de ses propriétés dangereuses et connaissant les précautions de sécurité requises.

Les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité sont exactes et fiables mais les utilisations de ce produit varient et des situations non envisagées par Cheminova A/S peuvent exister.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes spécifiques à des applications particulières.

Cette fiche complète les notices d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive.

Liste des abréviations

AIHA American Industrial Hygiene Association	N.s.a. Non spécifié ailleurs
CAS Chemical Abstracts Service	OCDE Organisation de Coopération et de Développement Economiques
CE ₅₀ 50% Concentration induisant un effet	OMS Organisation mondiale de la Santé
CL ₅₀ 50% Concentration létale	PBT Persistant, Bioaccumulatif, Toxique
CLP Classification, Labelling and Packaging	p.c. Poids corporel
DMEO Dose Minimale avec Effet Observé	Phrases R Phrases de risque
DPD Dangerous Preparation Directive	Phrases S Phrases de sécurité
DSD Dangerous Substance Directive	Phrases SP Phrases de précaution de sécurité
EC Concentré émulsionnable	STEL Short-Term Exposure Limit
EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances	STOT Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
HSE (UK) Health & Safety Executive UK	TWA Moyenne pondérée dans le temps
IBC Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques	vPvB très Persistant, très Bioaccumulatif
MARPOL Ensemble des règles de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour la prévention de la pollution maritime	WEEL Workplace Environmental Exposure Level
	WEL Workplace Exposure Limit